



Coopérative citoyenne
de production
d'énergie
renouvelable en
Hesbaye

Note d'information relative à l'offre d'actions par HESBENERGIE SC

**Le présent document a été établi par Olivier Nagelmackers,
administrateur-délégué de HesbEnergie scrifs.**

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS
ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET
MARCHÉS FINANCIERS.**

Cette note d'information est correcte à la date du 23 octobre 2023.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE
TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS
OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES :
L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À
VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT**

**Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de
placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action. Dans les sociétés coopératives, elle portait auparavant le nom de « part de coopérateur » ou « part ». Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations, c'est devenu des « actions ». En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie des fonds propres de l'émetteur. Le coopérateur est soumis aux risques de l'entreprise et risque donc de perdre les fonds investis. En cas de liquidation, les coopérateurs passent après les créanciers dans la répartition du produit de la vente des actifs.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont l'Assemblée Générale des coopérateurs décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des coopérateurs. L'action donne également un droit de vote à l'Assemblée Générale.

L'émetteur déclare les risques suivants :

<p>Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'investissement dans HesbEnergie est soumis aux risques relatifs à tous les projets et investissements de la coopérative (projets éoliens, hydroélectriques, de biomasse et photovoltaïques et investissements dans COCITER) - Retards dans la réalisation (construction) des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires. - Insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation ou un report de certains projets en cours, cela entraînerait un retard à la génération d'un chiffre d'affaires. - Aléas climatiques ou techniques, entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent ou de précipitations, pannes, ...) pendant un certain temps. - Recours introduits par des tiers contre les permis obtenus pour la construction des installations de production, entraînant des retards dans la réalisation des projets ou l'annulation des permis. - Impossibilité d'obtenir les financements bancaires prévus dans les plans financiers de certains projets, ce qui entraînerait l'annulation de ces projets.
<p>Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un subside à l'investissement de 208.200 € a été sollicité à la Région wallonne pour le financement d'une chaufferie biomasse (voir Partie II – B.4) - Un subside d'environ 77.000 € a été obtenu de la Région wallonne pour développer des projets solaires photovoltaïques.
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<p>Le dividende et sa distribution ne peuvent pas être garanti à l'avance. Le Conseil d'Administration analyse l'opportunité de distribuer un dividende et soumet, lors de l'Assemblée Générale Ordinaires des coopérateurs (AGO), la valeur finale du dividende à distribuer. Lors de l'AGO, chaque actionnaire dispose d'une voix.</p>
<p>Autres risques :</p>	<p>Insuffisance de revenus des filiales de production entraînant un refus par un des créanciers (banques) de distribution de dividendes par une ou plusieurs filiales.</p>

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

A. Identité de l'émetteur : HesbEnergie scrifs

1.1 SiègE social et pays d'origine	Rue de la Distillerie 5/1 à 1350 Orp-Jauche, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative à Finalité Sociale (SCFS)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0542.748.157
1.4 Site internet	http://www.hesbenergie.be
2. Activités de l'émetteur	<p>La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la production, le transport, la distribution, la gestion et la commercialisation d'énergie renouvelable, principalement d'énergie électrique (Nacebel 35.1), ainsi que la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.</p> <p>Dans le cadre de ses activités, la société a reçu l'agrément du Conseil National de la Coopération.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.Alter SA (anciennement SOWECSOM) Avenue Maurice-Desteny 13 4000 Liège
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Pas d'opérations
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	<p>La société est gérée par un conseil d'administration composé de :</p> <p>Stéphane de Walque, président du Conseil d'Administration</p> <p>Muriel Flamand, Valérie Magerus, Emmanuel Mertens, Julie Hellemans, Maarten De Groote, Grégoire Reginster, Donatienne Portugaels, administrateurs,</p> <p>Olivier Nagelmackers, administrateur-délégué</p>
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'y a pas de comité de direction
5.3 Identité du délégué à la gestion journalière.	Olivier Nagelmackers

6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Le conseil d'administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune condamnation
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Pas de conflits d'intérêts
9. Identité du commissaire aux comptes.	Pas de commissaires aux comptes. Les comptes sont vérifiés par deux vérificateurs aux comptes (bénévoles) désignés par l'Assemblée générale et qui rapportent à celle-ci : - Philippe Hellemans - Bernard De Gieter

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Voir document en annexe. Les comptes annuels en annexe n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Mais, ils ont fait l'objet d'une vérification par un collège de deux vérificateurs aux comptes désignés par l'AG parmi les coopérateurs. Voir point A9.
2. Fonds de roulement net.	L'émetteur atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.
3.1 Capitaux propres.	2.431.212,23€ au 31.12.2022
3.2 Endettement.	Une dette financière à plus d'un an de 299.327,42€ au 31.12.2022
3.3 Date prévue du break-even.	Le break-even a été atteint en 2021 et HesbEnergie a apuré sa perte reportée.

<p>4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Un dividende de 3% a été distribué aux coopérateurs- Deux chargés de projet et un responsable de la coordination de la coopérative ont été engagés, chacun à mi-temps
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 action à € 125,-
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	- 200 actions, soit € 25.000, - pour les personnes physiques. - pas de montant maximal pour les personnes morales
2. Prix total des instruments de placement offerts.	€ 1.000.000, -
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	L'offre est ouverte en date du 23 octobre 2023
3.2 Date de clôture de l'offre.	L'offre est ouverte jusqu'au 30 septembre 2024
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions, après approbation de l'admission du Coopérateur par le Conseil d'Administration
4. Droit de vote attaché aux parts.	Une personne = une voix, quel que soit le nombre de parts détenues par les personnes.
5. Modalité de composition du Conseil d'administration.	Élections de 3 à 9 administrateurs à la majorité simple par l'Assemblée Générale (Pas de quorum, pas de double majorité)
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun

B. Raisons de l'offre

<p>1. Utilisation projetée des montants recueillis.</p>	<p>Investissements dans :</p> <ul style="list-style-type: none">- la construction d'une éolienne à Perwez- l'étude d'incidence pour notre projet de parc de sept éoliennes réparties sur les communes de Geer-Hannut-Braives- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques- l'augmentation de la participation de la coopérative dans la société COCITER, fournisseur d'électricité verte <p>Constitution d'une réserve pour rembourser à terme (dans 4 ans) la SOWECSOM (W. Alter) lors de son retrait du capital de HesbEnergie.</p>
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.</p>	<p>Les actions proposées via la présente offre permettront de constituer les fonds propres nécessaires au financement des projets mentionnés au point B1.</p> <p>Si nécessaire, ils seront complétés par des emprunts bancaires et des prêts subordonnés. Les projets d'éolienne sont aussi menés avec des coopératives partenaires qui apporteront une partie des fonds propres nécessaires.</p> <p>Chaque projet fait l'objet d'un plan financier qui détaille notamment les financements nécessaires et les différentes sources de financement.</p>
<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation des investissements considérés</p>	<ul style="list-style-type: none">- Emprunts subordonnés privés et emprunts bancaires conclus par les filiales constituées pour gérer les projets- Partenariats conclus avec d'autres coopératives qui apportent une partie des fonds propres nécessaires.- Subsidés à l'investissement
<p>4. Pour plus d'information, veuillez consulter le site http://www.hesbenergie.be</p>	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de la coopérative HesbEnergie
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Action
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	€ 125,-
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2022	€ 134,62
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel des actions à l'associé se fait à la valeur comptable telle qu'elle résulte du bilan de l'année au cours de laquelle la démission a été donnée, sans toutefois que le montant remboursé soit supérieur à la valeur nominale.
3. Date d'échéance et/ou modalités de remboursement.	Le retrait des actions est autorisé à partir de 3 ans après leur souscription. La démission ne peut être donnée qu'au cours des 6 premiers mois d'une année. La part est remboursée dans les six mois suivant l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes de l'année au cours de laquelle la démission a été donnée.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. Les actions détenues par les coopérateurs ont le dernier rang.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les parts sociales sont librement cessibles entre vifs ou transmises pour cause de décès, à des associés. Toutefois, elles peuvent être transmises à des tiers non associés, moyennant l'agrément du conseil d'administration.
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Non applicable.

7. Politique de dividende	Le dividende est fixé par la Conseil d'Administration qui le soumet au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs (AGO). Il est plafonné à 6% du capital détenu par un coopérateur.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Le dividende est distribué dans le mois qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois récupérer le précompte mobilier retenu sur la première tranche de 800 euros de dividendes en complétant leur déclaration fiscale.
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à <i>HesbEnergie sc, Rue de la Distillerie 5/1 à 1350 Orp-Jauche</i> ou info@hesbenergie.be.</p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).</p>

Annexe – comptes annuels des deux derniers exercices

HesbEnergie SCRL FS

Bilan schéma complet CSA

Dossier N°	HE
Page N°	1

Valeurs EUR

	Codes	2022 2022	2021 2021
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
200000 Frais de constitution	20	2.516,48	2.516,48
200900 Amort.s/frais de constitution	20	(2.516,48)	(2.516,48)
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	2.416.087,74	2.187.357,94
I. Immobilisations incorporelles	21	22.950,79	24.545,11
210000 Frais de développement	21	31.152,43	31.152,43
210900 Amort.sur frais de développement	21	(8.201,64)	(6.607,32)
II. Immobilisations corporelles	22/27	816.136,95	585.812,83
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	895,62	
240000 Mobilier & matériel de bureau	24	4.199,59	3.250,00
240900 Amort.s/mob.& mat.de bureau	24	(3.303,97)	(3.250,00)
241000 Matériel roulant	24		10.993,20
241900 Amort.s/matériel roulant	24		(10.993,20)
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26	815.241,33	585.812,83
265000 Immob.corporelles données en location	26	861.316,50	592.395,00
265900 Amort.s/immob.loués	26	(46.075,17)	(6.582,17)
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
III. Immobilisations financières	28	1.577.000,00	1.577.000,00
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	1.577.000,00	1.577.000,00
1. Actions et parts	284	1.577.000,00	1.577.000,00
284000 Autres actions et parts	284	1.577.000,00	1.577.000,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	577.717,53	278.807,76
IV. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VI. Créances à un an au plus	40/41	165.389,25	162.352,16
A. Créances commerciales	40	10.003,22	6.668,81
400000 Clients	40	10.003,22	6.668,81

Valeurs EUR

	Codes	2022 2022	2021 2021
B. Autres créances	41	155.386,03	155.683,35
411200 TVA compte courant	41	59,55	362,21
412000 Impôts et taxes à récupérer	41	14.400,00	14.400,00
416050 Compte courant société liée	41	213,48	208,14
416210 Prêt subordonné à Marchôvent	41	76.000,00	76.000,00
416220 Prêt subordonné Hose SCRL	41	56.849,00	56.849,00
418000 Cautionnements versés	41	7.864,00	7.864,00
VII. Placements de trésorerie	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
VIII. Valeurs disponibles	54/58	407.905,58	114.124,62
550030 Triodos BE79 5230 8065 1333	54/58		37.240,05
550050 BNP BE92 0019 0078 8623	54/58	407.775,75	76.442,75
571000 Carte prépayée Bpaid	54/58	129,83	441,82
IX. Comptes de régularisation	490/1	4.422,70	2.330,98
490000 Charges à reporter	490/1	2.148,74	57,02
491000 Produits acquis	490/1	2.273,96	2.273,96
TOTAL DE L'ACTIF		2.993.805,27	2.466.165,70

Valeurs EUR

	Codes	2022 2022	2021 2021
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	2.431.212,33	1.957.022,08
I. Apport	10/11	2.313.306,60	1.954.681,60
A. Capital	10		
1. Capital souscrit	100		
2. Capital non appelé	101		
B. Apport (- hors capital)	11	2.313.306,60	1.954.681,60
1. Disponible	110	2.293.931,60	1.935.306,60
a. Primes d'émission	1100	2.293.750,00	1.935.125,00
110000 Apport disponible hors capital	1100	2.293.750,00	1.935.125,00
b. Autres	1109	181,60	181,60
110100 Prime d'émission	1109	181,60	181,60
2. Indisponible	111	19.375,00	19.375,00
a. Primes d'émission	1110		
b. Autres	1119	19.375,00	19.375,00
111900 Autre apport indisponible hors capital	1119	19.375,00	19.375,00
II. Plus-values de réévaluation	12		
III. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Réserves statutairement indisponibles	1311		
2. Réserve pour actions propres	1312		
3. Soutien financier	1313		
4. Autres	1319		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
IV. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	117.905,73	2.340,48
140000 Bénéfice reporté	14	117.905,73	2.340,48
V. Subsidés en capital	15		
VI. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16		
VII. A Provisions pour risques et charges	160/5		
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Obligations environnementales	163		
5. Autres risques et charges	164/5		
VIII. Impôts différés	168		
DETTES			
	17/49	562.592,94	509.143,62
IX. Dettes à plus d'un an	17	299.327,42	492.210,10
A. Dettes financières	170/4	299.327,42	492.210,10
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	299.327,42	492.210,10
173010 Crédit BNP roll-over 245-8786593-38 HAIM	173		172.395,00

Valeurs EUR

	Codes	2022 2022	2021 2021
173020 Crédit d'invest. BNP 245-8786594-39 HAIM	173	299.327,42	319.815,10
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
X. Dettes à un an au plus	42/48	263.265,52	16.933,52
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	192.882,68	15.184,90
423010 Crédit BNP roll-over 245-8786593-38 HAIM	42	172.395,00	
423020 Crédit invest. HAIM - BNP 245-8786594-39	42	24.689,76	18.517,31
429999 Intérêts à reporter	42	(4.202,08)	(3.332,41)
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	225,99	1.730,71
1. Fournisseurs	440/4	225,99	1.730,71
440000 Fournisseurs	440/4	(271,89)	862,71
444000 Factures à recevoir	440/4	497,88	868,00
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	10.224,11	
1. Impôts	450/3	10.224,11	
453300 Précompte mobilier retenu sur dividende	450/3	10.224,11	
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	59.932,74	17,91
471000 Dividendes de l'exercice	47/48	59.938,56	
483100 Compte-courant B.Deboyser	47/48		17,84
483200 Compte-courant M.Mertens	47/48	(5,82)	0,07
XI. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF		2.993.805,27	2.466.165,70

Valeurs EUR

	Codes	2022 2022	2021 2021
I. Ventes et prestations	70/76A	44.003,37	7.131,33
A. Chiffre d'affaires	70	37.805,02	7.131,33
700000 Chiffre d'affaires	70	37.748,00	6.291,33
700100 C.A. voiture partagée	70	57,02	840,00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	6.198,35	
741000 Plus-values s/réal.d'actifs	74	6.198,35	
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A		
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	54.519,94	20.129,15
A. Approvisionnements et marchandises	60	1.890,00	
1. Achats	600/8	1.890,00	
603000 Sous-traitance	600/8	1.890,00	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	10.433,61	8.066,00
610010 Assurances	61	1.382,02	1.382,02
610020 Loyers	61	510,00	
610240 Honoraires comptabilité	61	310,00	310,00
610255 Frais administratifs	61		181,00
610270 Expédition & timbres poste	61	5,65	15,70
610290 Services informatiques	61	2.931,69	2.593,51
610310 Participation frais Cociter	61	1.094,26	
610350 Petit matériel	61	28,00	
610410 Cadeaux sans logo	61	22,17	
610420 Publicité	61	1.591,97	500,00
610490 Cotisations	61	1.545,06	781,91
610510 Entretien voiture	61		721,36
610520 Assurance voiture	61	78,69	820,65
610530 Taxe de circulation voiture	61	14,21	
610540 Contrôle technique voiture	61	70,17	66,86
610550 Electricité voiture	61	0,94	8,75
610560 Location batterie	61	171,06	684,24
610590 Frais de déplacement	61	51,31	
610710 Assurances HAIM	61	626,41	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630	41.141,29	10.884,06
630000 Dotation aux amortissements	630	41.141,29	10.884,06
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation	640/8	1.055,04	1.179,09
640400 Publications légales	640/8	57,00	223,09
640500 Cotisation sociale société	640/8	868,00	868,00
640600 Majorations non déductibles (DNA)	640/8	26,04	
640900 Autres taxes prov. & communales	640/8	104,00	88,00
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	(10.516,57)	(12.997,82)
IV. Produits financiers	75/76B	203.451,50	52.933,96
A. Produits financiers récurrents	75	203.451,50	52.933,96

Valeurs EUR

	Codes	2022 2022	2021 2021
1. Produits des immobilisations financières	750	197.307,34	48.000,00
750000 Produits des immobilisations financières	750	197.307,34	48.000,00
2. Produits des actifs circulants	751	6.144,16	4.933,96
751000 Produits s/actifs circulants	751	6.144,16	4.933,96
3. Autres produits financiers	752/9		
B. Produits financiers non récurrents	76B		
V. Charges financières	65/66B	7.207,01	3.636,44
A. Charges financières récurrentes	65	7.207,01	3.636,44
1. Charges des dettes	650	7.207,01	3.636,44
650021 Intérêts financements HAIM	650	6.487,25	1.815,92
650040 Intérêts fournisseurs	650	7,00	
650100 Frais bancaires	650	77,00	99,00
650101 Frais bancaire projet HAIM	650	635,76	1.721,52
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +,	651		
3. Autres charges financières	652/9		
B. Charges financières non récurrentes	66B		
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	185.727,92	36.299,70
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780		
VIII. Transfert aux impôts différés	680		
IX. Impôts sur le résultat	67/77		
A. Impôts	670/3		
670000 Impôts s/résultats de l'exerc.	670/3		(14.400,00)
670100 Précompte mobilier versé	670/3		14.400,00
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	185.727,92	36.299,70
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
XII. Transfert aux réserves immunisées	689		
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	185.727,92	36.299,70

Valeurs EUR

	Codes	2022 2022	2021 2021
A Bénéfice (Perte) à affecter	9906	188.068,40	2.340,48
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	185.727,92	36.299,70
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	2.340,48	(33.959,22)
690000 Perte reportée de l'ex.préc.	14P		33.959,22
790000 Bénéfice reporté exercice préc	14P	2.340,48	
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur l'apport et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres	691/2		
1. à l'apport et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	117.905,73	2.340,48
693000 Bénéfice à reporter	(14)	117.905,73	2.340,48
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/7	70.162,67	
1. Rémunération de l'apport	694	70.162,67	
694000 Rémunération du capital	694	70.162,67	
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Employés	696		
4. Autres allocataires	697		
HORS BILAN			